

N° 19 – AOÛT 2015

INFORMATIONS STATISTIQUES

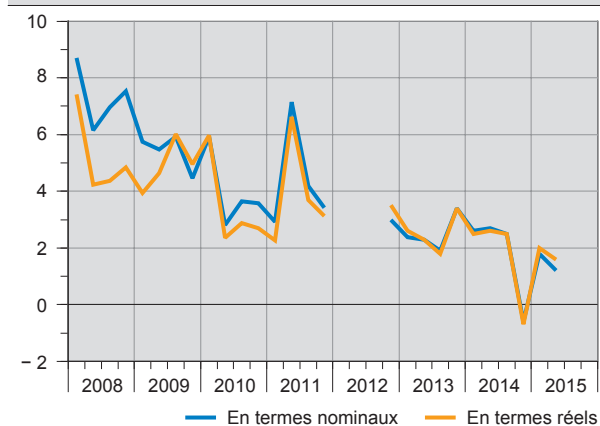
MASSE SALARIALE VERSÉE DANS LE CANTON DE GENÈVE : SITUATION AU TERME DU 2^e TRIMESTRE 2015

Au deuxième trimestre 2015, la masse salariale versée dans le canton de Genève progresse à un rythme inférieur à celui du trimestre précédent. En variation annuelle moyenne (variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent), la croissance atteint 1,2 % en termes nominaux (+ 1,6 % en termes réels).

En glissement annuel (variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente), la masse salariale se replie par contre de 1,1 % (- 0,1 % en termes réels). Précisons que les résultats trimestriels sont par nature plus volatils que les chiffres annuels et n'ont ainsi qu'une valeur indicative.

Variation annuelle moyenne de la masse salariale, depuis 2008 (1) (2) G - 01

En % Canton de Genève

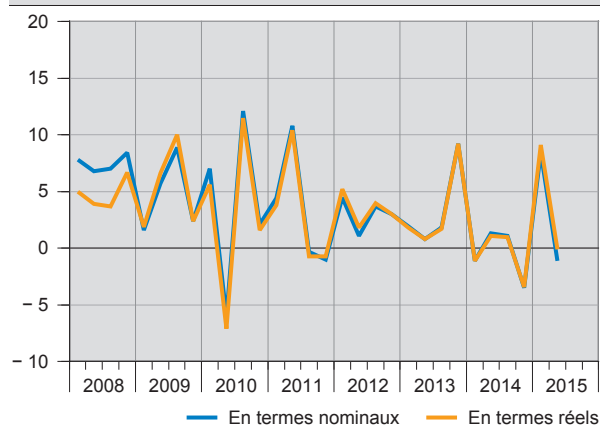


(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique

Variation annuelle de la masse salariale, depuis 2008 (1) G - 02

En % Canton de Genève



(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

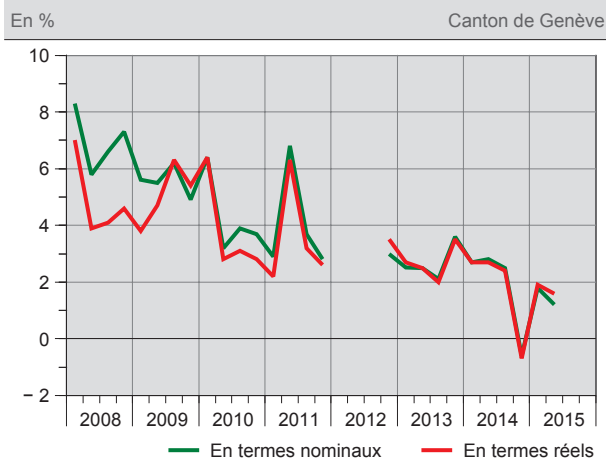
Source : Office cantonal de la statistique

Considérée pour quatre trimestres en glissement, la masse des indemnités de chômage versées dans le canton de Genève demeure en recul, mais de manière moins marquée qu'au trimestre précédent. En variation annuelle moyenne, elle diminue de 1,1 % en termes nominaux au deuxième trimestre 2015 (- 0,7 % en termes réels).

Examinée par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, la masse des indemnités de chômage augmente après quatre trimestres consécutifs de baisse (+ 3,5 % en termes nominaux ; + 4,4 % en termes réels).

En incluant les indemnités de chômage dans la masse salariale, celle-ci progresse de 1,2 % en termes nominaux en variation annuelle moyenne (+ 1,6 % en termes réels).

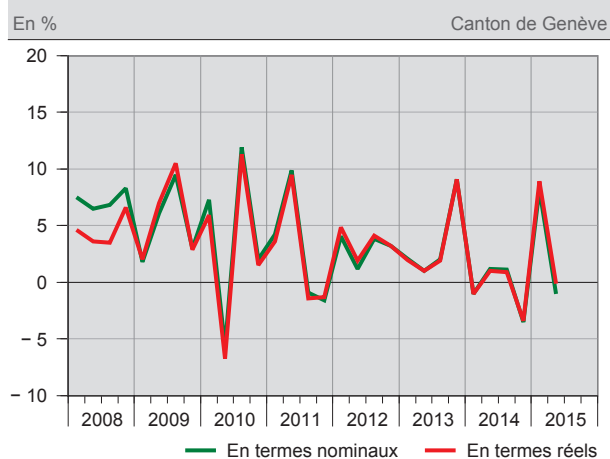
Variation annuelle moyenne de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2008 (1) (2) G - 03



(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.
(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

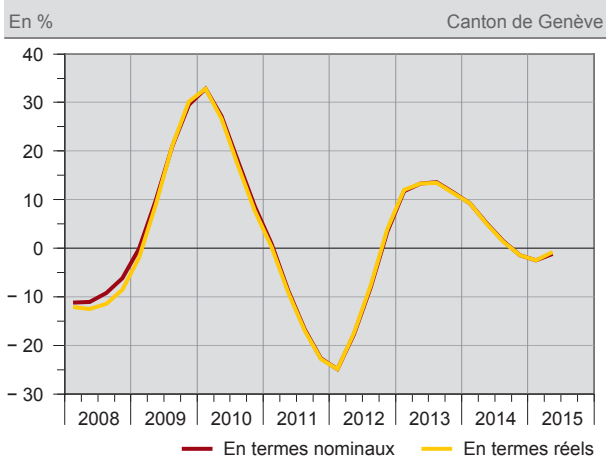
Variation annuelle de la masse salariale et des indemnités de chômage, depuis 2008 (1) G - 04



(1) A cause d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

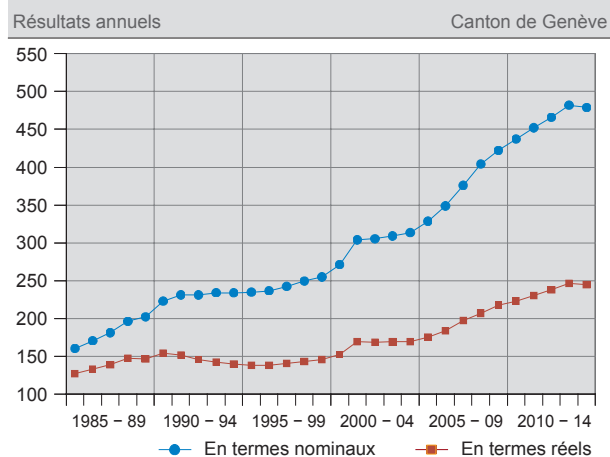
Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Variation annuelle moyenne de la masse des indemnités de chômage, depuis 2008 G - 05



Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

Indice de la masse salariale (1980 = 100) depuis 1985 G - 06



Source : Office cantonal de la statistique

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA MASSE SALARIALE ET DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, DEPUIS 2011

T 01

CHIFFRES TRIMESTRIELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	Variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	2,9	1,0	2,9	2,3	0,3	2,2
2 ^e trimestre	7,1	- 8,7	6,8	6,6	- 9,0	6,3
3 ^e trimestre	4,2	- 16,6	3,7	3,7	- 17,0	3,2
4 ^e trimestre	3,4	- 22,6	2,8	3,1	- 22,8	2,6
2012 (2)						
1 ^{er} trimestre	...	- 24,9	- 24,8	...
2 ^e trimestre	...	- 17,6	- 17,4	...
3 ^e trimestre	...	- 8,0	- 7,6	...
4 ^e trimestre	3,0	3,5	3,0	3,5	4,0	3,5
2013						
1 ^{er} trimestre	2,4	11,8	2,5	2,6	12,1	2,7
2 ^e trimestre	2,3	13,4	2,5	2,3	13,4	2,5
3 ^e trimestre	1,9	13,6	2,1	1,8	13,5	2,0
4 ^e trimestre	3,4	11,5	3,6	3,4	11,4	3,5
2014						
1 ^{er} trimestre	2,6	9,3	2,7	2,5	9,3	2,7
2 ^e trimestre	2,7	5,2	2,8	2,6	5,1	2,7
3 ^e trimestre	2,5	1,5	2,5	2,5	1,4	2,4
4 ^e trimestre	- 0,6	- 1,4	- 0,6	- 0,7	- 1,4	- 0,7
2015						
1 ^{er} trimestre	1,8	- 2,5	1,8	2,0	- 2,4	1,9
2 ^e trimestre	1,2	- 1,1	1,2	1,6	- 0,7	1,6
3 ^e trimestre						
4 ^e trimestre						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

(2) Les variations annuelles moyennes des trois premiers trimestres 2012 ne sont pas disponibles.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

VARIATION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE, DEPUIS 1990

T 02

CHIFFRES ANNUELS, EN %

CANTON DE GENÈVE

	En termes			En termes			En termes	
	nominaux	réels		nominaux	réels		nominaux	réels
1990	10,2	5,4	2000	6,4	4,8	2010	3,6	2,7
1991	3,7	- 1,7	2001	[12,1]	[11,0]	2011 (1)	3,4	3,1
1992	- 0,1	- 3,9	2002	[0,5]	[- 0,4]	2012	3,0	3,5
1993	1,3	- 2,5	2003	1,2	0,3	2013	3,4	3,4
1994	- 0,1	- 1,4	2004	1,4	0,2	2014	- 0,6	- 0,7
1995	0,4	- 1,5	2005	4,8	3,4			
1996	0,8	0,0	2006	6,1	5,0			
1997	2,4	1,8	2007	7,8	7,4			
1998	2,9	2,2	2008	7,5	4,8			
1999	2,2	1,4	2009	4,5	4,9			

[] Rupture de série entre 2000 et 2001 après ajustements dus à des changements de réglementation. Il en résulte que les valeurs de 2001 et 2002 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique

	Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente					
	En termes nominaux			En termes réels		
	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble	Masse salariale	Indemnités de chômage	Ensemble
2011 (1)						
1 ^{er} trimestre	4,4	- 7,8	4,2	3,8	- 8,3	3,6
2 ^e trimestre	10,8	- 27,4	9,9	10,4	- 27,7	9,5
3 ^e trimestre	- 0,3	- 28,6	- 0,9	- 0,7	- 28,9	- 1,4
4 ^e trimestre	- 1,0	- 26,6	- 1,6	- 0,7	- 26,3	- 1,3
2012						
1 ^{er} trimestre	4,5	- 16,2	4,1	5,2	- 15,6	4,8
2 ^e trimestre	1,1	7,6	1,2	1,8	8,4	1,9
3 ^e trimestre	3,7	11,4	3,8	4,0	11,8	4,1
4 ^e trimestre	3,0	16,8	3,2	3,0	16,8	3,2
2013						
1 ^{er} trimestre	1,9	11,5	2,1	1,8	11,4	2,0
2 ^e trimestre	0,8	13,9	1,0	0,8	13,9	1,0
3 ^e trimestre	1,8	12,6	2,0	1,7	12,4	1,9
4 ^e trimestre	9,2	8,0	9,1	9,2	8,0	9,1
2014						
1 ^{er} trimestre	- 1,1	3,4	- 1,0	- 1,1	3,3	- 1,0
2 ^e trimestre	1,3	- 2,2	1,2	1,1	- 2,4	1,0
3 ^e trimestre	1,1	- 2,5	1,1	1,0	- 2,7	0,9
4 ^e trimestre	- 3,5	- 3,9	- 3,5	- 3,4	- 3,8	- 3,4
2015						
1 ^{er} trimestre	8,4	- 1,3	8,2	9,1	- 0,7	8,9
2 ^e trimestre	- 1,1	3,5	- 1,0	- 0,1	4,4	- 0,1
3 ^e trimestre						
4 ^e trimestre						

(1) En raison d'un problème technique, les résultats des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 2011 reposent sur un ensemble de données légèrement réduit.

Source : Office cantonal de la statistique / Secrétariat d'Etat à l'économie

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête sur les salaires versés dans le canton de Genève est réalisée trimestriellement depuis 1980 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Cette enquête permet de calculer la masse salariale du canton de Genève à partir des cotisations AVS-AI-APG des salariés enregistrées par sept caisses de compensation, d'informations provenant de trois administrations fédérales présentes à Genève ainsi que d'un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui ne cotisent pas aux caisses susmentionnées.

Certaines entreprises actives dans le canton de Genève, qui ne cotisent à aucune des sept caisses de compensation et qui ne sont pas interrogées directement, échappent à l'enquête. Les organisations internationales gouvernementales restent également en dehors du champ.

L'enquête ne couvre donc pas la totalité des salaires versés dans le canton. De plus, les résultats peuvent comprendre, dans une moindre mesure, les salaires versés par des établissements sis hors canton.

L'OCSTAT établit, pour chaque trimestre, une masse salariale dont les évolutions sont présentées sous forme de variations annuelles. Les variations et indices exprimés en termes réels correspondent aux valeurs nominales déflatées au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation. Les indices sont calculés par enchaînement et « à population constante ».

Les données concernant les indemnités de chômage ont pour source le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).